



CONDITIONS D'INADMISSIBILITÉS

Mise sous contrat • 1er janvier 2019

1. Faillite ou proposition aux consommateurs non libérées.
2. Faillite ou proposition aux consommateurs libérées dans les 12 derniers mois.
3. Historique de plusieurs faillites ou propositions aux consommateurs.
4. Pointage de crédit Empirica inférieur à 600.
5. Présence de R4 à R9 au dossier de crédit.
6. Dettes impayées envers un assureur ou un agent général.
7. Procédures de recouvrement en cours.
8. Procédures judiciaires en cours. (Criminelle, civile et pénale)
9. Infractions criminelles.
10. Procédures en cours avec un organisme d'autoréglementation (AMF, CSF, etc)
11. Culpabilité pour fabrication de faux, appropriation de fonds, fraude ou toute autre sanction entraînant une radiation d'un (1) an et plus auprès d'un organisme d'autoréglementation.